



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

| Légal | En<br>exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49    | 49             | 37       | 9            | 3         |

SEANCE du vendredi 18 mai 2018

**OBJET : 08-1 - HANDICAP -  
ACCESSIBILITE - AD'AP PATRIMOINE  
- 2017 - RAPPORT ANNUEL DES  
TRAVAUX SUR LE CADRE BATI, LA  
VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS -  
APPROBATION :**

Le vendredi 18 mai 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/05/18, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Serge AMAR, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Eric DUPLAY à M. Jacques BARTOLETTI  
M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN  
M. André-Luc SEITHER à Mme Françoise THOMEL  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à Mme Khéra BADAOU  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI  
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1315/18

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage du 25 MAI 2018.

Le

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 29 MAI 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, dite "loi handicap" a posé le principe d'accessibilité à tout, pour tous et en tous lieux afin de faciliter l'insertion des personnes handicapées. Dans cette perspective, la Commune a procédé, début 2009, à la réalisation d'un audit «accessibilité» du cadre bâti communal puis a adopté le 25 juin 2010, le Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics (PAVE).

De plus, elle a formalisé son engagement de poursuivre ce processus d'amélioration de l'accessibilité de ses équipements et installations dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) « Patrimoine », planifié sur 9 ans, tel que prévu dans l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014. Cet agenda, qui a été soumis à l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, a été validé par arrêté préfectoral le 25 janvier 2016. L'année 2017 constitue, pour la Commune, la deuxième année de mise en œuvre de notre Ad'AP « patrimoine ».

Le bilan des actions entreprises au titre de l'année écoulée, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité recense, tout à la fois, les travaux effectués au titre de l'Ad'AP « Patrimoine » - tant au niveau du cadre bâti recevant du public, que des installations ouvertes au public - mais aussi, les travaux de mise en accessibilité réalisés sur la voirie.

Ce rapport sur l'état des mises en accessibilité, joint à la présente délibération, a été élaboré avec l'aide des directions opérationnelles chargées de la réalisation de ces travaux (Direction Architecture et Bâtiments, Direction Santé Environnement Développement Durable, Direction des Infrastructures Routières et des Espaces Publics), et a été présenté aux membres de la Commission communale pour l'Accessibilité, le 20 avril dernier à la Maison des Associations.

A l'issue de cette présentation, il a été indiqué que la planification des travaux prévus dans le cadre de l'Ad'AP, pour les années restant à courir, sera réexaminée afin d'accélérer le processus de normalisation de ces équipements et installations. Cette mesure de réorganisation de l'agenda devrait permettre de réduire la durée de 9 ans initialement prévue à 6 ans et, ainsi, d'envisager une fin de réalisation de l'ensemble de ces travaux en 2021.

OUÏ CET EXPOSÉ  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2017 des travaux de mise en accessibilité, joint à la présente délibération, qui a été présenté à la Commission communale pour l'Accessibilité le 20 avril 2018.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.08-1 - HANDICAP - ACCESSIBILITE - AD'AP PATRIMOINE - 2017 - RAPPORT ANNUEL DES TRAVAUX SUR LE CADRE BATI, LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS - APPROBATION

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/05/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/05/2018

---

**Numéro de l'acte :** DCM1315-18 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20180518-DCM1315-18-DE

---

**Date de décision :** 18/05/2018

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes